

Information embargoed until May 17th, 10.30 BST



**FICHE D'INFORMATIONS SUR LES PAYS EUROPEENS AYANT DELIVRE
DES PERMIS DE PECHE SPECIAUX, CONFORMES A L'ARTICLE 4 DES
REGLEMENTATIONS SUR LA PRATIQUE DU FINNING**

Mai 2007

En vertu du règlement du Conseil de l'Union européenne (CE) No 1185/2003 du 26 juin 2003, les navires battant pavillon européen ou pêchant dans les eaux de l'Union européenne ont interdiction d'enlever les ailerons de requins, à bord. Fait figure d'exception le découpage des nageoires de requins morts, à bord du navire, visant une utilisation optimale de toutes les parties de l'animal par le biais du traitement des ailerons et du reste du corps. A cet égard, l'Etat membre concerné devra délivrer, selon les conditions requises, un permis de pêche spécial, conforme au règlement du Conseil de l'Union européenne (CE) No 1627/94 du 27 juin 1994.

Sur les 27 Etats membres de l'Union européenne, 5 ont délivré des permis de pêche de ce type (en 2005 et 2006) : l'Allemagne (5), le Royaume-Uni (16), le Portugal (34), l'Espagne (186) et la Lituanie (1). Le statut des permis émis par l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Portugal et l'Espagne sont décrits dans leurs grandes lignes ci-dessous. Au moment de cette publication, les auteurs ne disposaient d'aucune information détaillée sur le permis lituanien.

ALLEMAGNE

Selon des données de la FAO, la prise de requins de l'Allemagne a grimpé en flèche, passant de 14 tonnes en 1991 à 859 en 2004 : chiffre record depuis les années 70. En 2005, l'Union européenne a ainsi fermé le secteur marin où était pratiquée la pêche au filet maillant en eau profonde. Par conséquent, l'Allemagne ne recensait plus que 346 tonnes de requins pêchés cette année-là.

En 2005, l'Allemagne a délivré cinq permis de pêche spéciaux à des navires ciblant les requins pélagiques au large de la mer Celtique, au sud-ouest de l'Irlande.

Partiellement gérés par des entreprises espagnoles, les navires titulaires de ces permis ont pour port d'attache La Corogne et la plupart des arrivages sont débarqués puis vendus sur le marché galicien, en Espagne.

Information embargoed until May 17th, 10.30 BST

En 2004, ces cinq navires se livrent à la pêche au filet maillant et capturent des requins pélagiques. En 2005, cette zone de pêche est fermée dans le cadre d'une mesure d'urgence basée sur la mise en garde des scientifiques face à l'extinction progressive de cette espèce particulièrement vulnérable.

Les scientifiques continuent à préconiser un quota de prise zéro pour les requins pélagiques. En décembre 2006, le Conseil de l'Union européenne fixe un Total admissible des captures (TAC) pour les requins pélagiques équivalent à 75 % des efforts de pêche de 2003. Cette initiative vise ultérieurement à réduire les prises de 25 % chaque année jusqu'à atteindre un quota zéro en 2010.

Conformément à ce TAC, en 2007, le quota de pêche de requins pélagiques pour l'Allemagne est limité à 59 tonnes et de tels permis de pêche spéciaux sont octroyés à trois navires qui en ont fait la demande.

ROYAUME-UNI

Avec des prises de 10 625 tonnes en 2005, le Royaume-Uni compte parmi les principales nations pêcheuses de requins en Europe comme au monde.

En 2005, le Royaume-Uni délivre 16 permis spéciaux à des navires pratiquant la pêche au filet maillant en eau profonde au nord-est de l'océan Atlantique (y compris les pentes continentales à l'ouest des Iles Britanniques et la zone de Rockall Bank) afin de cibler des lottes, des lingues bleues, des calimandes, des limules ainsi que des sélaciens tels que les aiguillats communs, les squales liches, les pailonas communs, les squales-chagrin de l'Atlantique et les squales-chagrin communs.

Tous ces navires sont équipés de systèmes de congélation. L'huile extraite du foie des requins pélagiques entre dans la fabrication de cosmétiques et de produits pharmaceutiques.

Partiellement gérés par des entreprises espagnoles, la majorité de ces navires ont pour port d'attache La Corogne. La plupart des poissons sont soit directement débarqués en Espagne soit déchargés au Royaume-Uni puis acheminés vers l'Espagne. Ils sont ensuite vendus en Galice.

Il est important de souligner que les permis de pêche spéciaux délivrés par le Royaume-Uni sont plus stricts que ceux des autres Etats membres dans la mesure où ils exigent que les ailerons et carcasses soient débarqués dans le même port. Ce point n'est pas stipulé dans le règlement sur la pratique du *finning*.

Information embargoed until May 17th, 10.30 BST

PORTUGAL

En 2005, des prises de requins de 15 360 tonnes élèvent le Portugal au rang de troisième pêcheur d'Europe, talonnant l'Espagne et la France.

Selon de récentes informations du conseil d'administration portugais des zones de pêche, le Portugal aurait délivré 34 permis spéciaux, ce qui marque une augmentation considérable par rapport à 2004 où seulement 11 permis avaient été émis. Le Portugal opère une flotte de palangriers de surface ciblant directement des requins dans les eaux de l'Union européenne et au-delà. En 2005, les requins représentent 79 % des prises des palangriers de surface portugais au large de l'Atlantique.

Les navires de pêche portugais capturent des requins au large de l'océan Atlantique (87 % des prises de requins totales) et de l'océan Indien (13 %). Les espèces en ligne de mire sont principalement les requins bleus suivi des mako, des requins renards et requins marteaux. Tous les palangriers portugais disposent de systèmes de congélation à bord et découpent les ailerons des requins immédiatement après les avoir capturés. La pêche des 15 derniers jours, cependant, n'est que réfrigérée et les requins sont débarqués entiers, avec les ailerons intacts. Une partie des requins pêchés par le Portugal (particulièrement les ailerons) est expédiée en Galice puis commercialisée sur place.

ESPAGNE

L'Espagne est le pays d'Europe où la pêche aux requins est le plus pratiquée, avec des prises de requins s'élevant à 38 069 tonnes en 2005. Les navires espagnols pêchent des requins pélagiques dans l'océan Atlantique (85 % des prises officielles totales de requins pour l'Espagne), l'océan Indien (8 %), l'océan Pacifique (6 %) et quelques requins dans l'océan Austral. Les bâtiments espagnols capturent essentiellement des requins bleus, mako, marteaux et des requins renards.

En 2005, l'Espagne a délivré 186 permis de pêche spéciaux à des palangriers de surface, à peine une poignée de moins qu'en 2004 (198). Ces navires ciblent soit les requins pélagiques uniquement soit requins et espadons à parts égales.

Bien qu'ils soient toujours officiellement considérés comme des prises accidentelles, les requins sont désormais le produit dominant de la pêche à la palangre de surface en Espagne. Dans l'Atlantique, 67 % des prises de la flotte hispanique sont des requins, tandis que dans le Pacifique et l'océan Indien, les requins représentent près de 50 % de toutes les prises officielles. Tous les palangriers espagnols possèdent des systèmes de congélation à bord ; bien souvent les ailerons sont découpés immédiatement et congelés sur le bateau tout comme la viande de requin. La pêche des 15 derniers jours, cependant,

Information embargoed until May 17th, 10.30 BST

n'est que réfrigérée et les requins sont débarqués entiers, avec les ailerons intacts.

La flotte de palangriers espagnols débarque les requins dans de nombreux ports du monde. Le plus gros de la pêche est ensuite livré à des compagnies de pêche de Vigo, en Galice. De là, l'essentiel de la viande de requin est exportée vers les marchés européens, principalement l'Italie, tandis que les ailerons sont envoyés à Hong Kong ou vers d'autres marchés de l'est de l'Asie.